Spelc
au cœur
de l'action

SPELC INFO
NOVEMBRE 2026

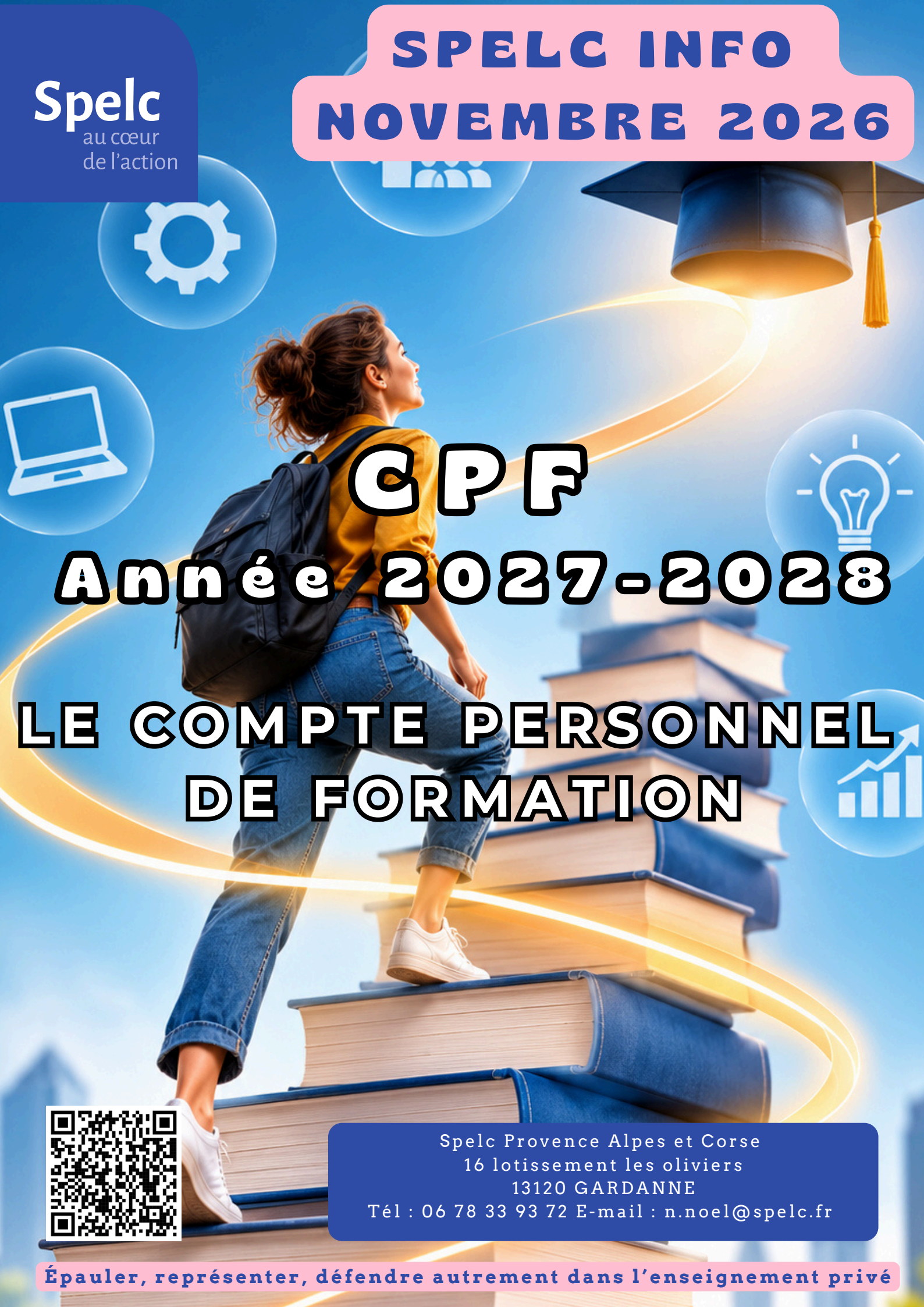

CPF
Année 2027-2028

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Spelc Provence Alpes et Corse
16 lotissement les oliviers
13120 GARDANNE
Tél : 06 78 33 93 72 E-mail : n.noel@spelc.fr

Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé

SPELC INFO NOVEMBRE 2026

LE CPF

MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) 2027-2028

Avant le : Vendredi 29 janvier 2027

Qui est concerné ?

Tout personnel de l'Éducation nationale, quels que soient son statut et son ancienneté.

À l'exclusion des agents en disponibilité, détachement ou congé maladie.

Quel crédit d'heures ? www.moncompteformation.gouv.fr

Le CPF est alimenté en heures de formation au 31 décembre de chaque année à hauteur de 25 heures dans la limite de 150 heures. Possibilité dans certains cas de demander à utiliser par anticipation des droits. Le CPF s'utilise par journée (6 heures) ou ½ journée (3 heures). N'hésitez pas à vous former!

Des droits à la formation ?

L'agent doit soumettre son dossier à son supérieur hiérarchique qu'il s'agisse d'une demande sur temps scolaire ou hors temps scolaire.

Les formations dans le cadre du CPF doivent se dérouler en priorité hors temps scolaire.

Comment l'utiliser ?

Dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle pour :

- accéder à de nouvelles responsabilités,
- une mobilité professionnelle avec un changement de domaine de compétences,
- une reconversion professionnelle.

Pour accéder à toute action de formation ayant pour objet :

- l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle
- le développement des compétences

Cas des concours

Les personnels qui suivent une action de préparation aux concours bénéficient **d'une décharge de droit de 5 jours maximum pour un an** (sous réserve des nécessités de service).

Si l'action de formation excède ces 5 jours, l'agent doit mobiliser son CPF

Si l'agent souhaite bénéficier d'un temps de préparation personnelle, il doit mobiliser son CPF, à concurrence de 5 jours maximum par an, qu'il ait suivi une action de formation ou pas.

Quel financement?

Attention, tout frais engagé préalablement à la campagne ne pourra pas être remboursé par l'administration! pas de financement rétroactif

1500€ par action et par année, plafon de 25€ par heure.
Plafond porté à 2500€ en cas de situation d'inaptitude médicale à l'exercice de ses fonctions.
Les frais annexes : déplacements, restauration, hébergement restent à la charge de l'agent.

Bon à savoir

Les prestataires de formation doivent être certifiés QUALIOPI
Toujours contacter Formiris Région Sud et Corse en amont de toute démarche pour obtenir une prise en charge des frais pédagogiques et des frais de déplacement.

Tout le détail et les informations pratiques sur https://aixmarseille.spelc.fr

Spelc Provence Alpes et Corse
16 lotissement les oliviers
13120 GARDANNE
Tél : 06 78 33 93 72 E-mail : n.noel@spelc.fr

Épauler, représenter, défendre autrement dans l'enseignement privé